

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

CONVOCAATION

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de la Commune de RUELLE SUR TOUVRE sont convoqués salle de la Mairie pour le 14 mars 2016.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 février 2016,

Commission Ressources et Intercommunalité

2 - Approbation du Compte de Gestion du Budget Principal - Exercice 2015,

3 - Approbation du Compte Administratif du Budget Principal - Exercice 2015,

4 - Affectation des résultats de l'exercice 2015 du Budget Principal,

5 - Approbation du Compte de Gestion du Budget Annexe - Maison de Santé - Exercice 2015,

6 - Approbation du Compte Administratif du Budget Annexe - Maison de Santé - Exercice 2015,

7 - Affectation des résultats de l'exercice 2015 du Budget Annexe - Maison de Santé,

8 - Adoption du Budget Principal - Exercice 2016,

9 - Adoption du Budget Annexe - Maison de Santé - Exercice 2016,

10 - Montant des dépenses consacrées à l'action sociale du personnel sur l'exercice budgétaire 2016,

11 - Contrats d'assurance groupe garantissant les risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL et l'IRCANTEC,

12 - Création de deux contrats CUI-CAE à temps non complet (24/35^{ème}),

13 - Aménagement du Site de la Porte (Création d'espaces de loisirs et valorisation paysagère) : Plan de Financement, demandes de subventions (DETR, FRIL, ...),

14 - Questions diverses.

L'an deux mil seize, le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : M. Michel TRICOCHÉ, Maire, Mme Karen DUBOIS, Maire-Adjointe, M. Yannick PERONNET, Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS, Maire-Adjointe, M. Jean-Luc VALANTIN, Maire-Adjoint, Mme Nadia VERGEAU, Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE, Maire-Adjoint, M. Alain DUPONT, Maire-Adjoint, Mme Paule D'AUREIL, Maire-Adjointe, Mme Marie HERAUD, M. Christophe CHOPINET, M. Alain VELUET, Mme Bernadette VIEUILLE, M. Pascal LHOMME, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Jean-Pierre FOURNIER, Mme Lucienne GAILLARD, M. Alain CHAUME, Mme Annie MARC, M. Patrick BOUTON, (absent pour les questions n° 1 et n° 2), Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFÉ, M. Joseph DUROUEIX, M. Alain BOUSSARIE, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Absents excusés : M. Lionel VERRIERE, Mme Peggy DAIN, Mme Maud BERNARD, Mme Alexia RIFFÉ, Conseillers Municipaux.

Monsieur VALANTIN a été nommé secrétaire de séance.

Ruelle sur Touvre, le 8 mars 2016.

Le Maire,

Michel TRICOCHÉ

.....

LISTE DES POUVOIRS ECRITS DONNES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121-20 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la liste des Conseillers Municipaux qui, excusés, ont donné pouvoir à l'un de leurs collègues pour le vote de toutes questions abordées en séance.

Monsieur VERRIERE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur DUPONT, Maire-Adjoint.
Madame DAIN, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Monsieur TRICOCHÉ, Maire.
Madame A. RIFFÉ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Monsieur VALANTIN, Maire-Adjoint.

.....

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 FEVRIER 2016.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes du procès-verbal de la séance du 29 février 2016.

.....

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2015.

Exposé :

« Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Maire, propose que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par M. PEZE, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part, soit approuvé.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 7 mars 2016, a émis un avis favorable.

L'intégralité du compte de gestion est mise à disposition des conseillers municipaux en mairie (bureau des finances). »

Délibéré :

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2015,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Monsieur PEZE, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant aucune observation de la part de Monsieur le Maire.

.....

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL - ANNEXE N°1

Avant le vote du compte administratif 2015, Monsieur Péronnet donne certaines explications sur des questions qui avaient été posées par Madame Marc en commission « Ressources et Intercommunalité ».

Tout d'abord, pour le compte 6228 : le réalisé 2015 (47 579 €) est effectivement en augmentation de près de 12 000 € par rapport au réalisé 2014 (35 858 €). La différence s'explique notamment par le contrat FREDON pour 10 000 €, l'adhésion au site Webenchères (690€) et le dispositif Revibox pour la collecte des papiers de bureau (852 €).

Concernant la diminution de plus de 9 000 € de la location des salles et des biens communaux, elle provient du départ en retraite d'un agent municipal qui louait un logement à l'école élémentaire Jean Moulin (- 2300 €), et de la moindre location des salles (- 6 900 €) dont celle du théâtre avec la défection de comités d'entreprises pour les arbres de Noël et le gala d'une école de danse.

Madame Sophie Riffé donne lecture de la déclaration du groupe minoritaire qui votera contre le compte administratif et l'affectation des résultats du budget principal :

« Les charges de personnel ont progressé, du CA 2014 au CA 2015, de 2,87 %, alors que vous affichiez, lors du DOB pour le budget 2015 un objectif à 0 % (maintien) en 2015. La question a été posée lors de la commission des finances du DOB 2016, à laquelle il nous a été répondu en autre que c'était en raison des emplois d'insertion. Or entre le CA 2014 et le CA 2015, la différence de dépenses affectées aux emplois d'insertion ne représente que 8366 € en valeur, alors que les dépenses de personnel ont augmenté en valeur de 101 504 €.

Les remplacements ne peuvent pas justifier non plus, à eux seuls, l'augmentation puisque les effectifs scolaires et en accueil petite enfance n'ont pas changé, ni les taux d'encadrement.

Aujourd'hui sur le projet de budget 2016, vous affichez une progression de + 1,3 % des dépenses de personnel. Arriverez-vous à tenir ses objectifs alors qu'une bonne partie du personnel administratif est absent, pour des raisons de maladie ?

Vous indiquez vouloir mener une politique de recrutement de jeunes en emploi d'avenir ou de

moins jeunes sur des emplois d'insertion, dans le cadre des départs à la retraite. Quel est l'avenir pour ces travailleurs en situation précaire ? Quelles sont les mesures mises en place pour la pérennisation de ces emplois ? Travaillez-vous avec les structures d'insertion dont c'est véritablement le métier ? Avez-vous mesuré ce que représente pour le personnel en place, le suivi et l'accompagnement de ces salariés en insertion ? Pensez-vous que le personnel communal est formé et est matériellement en capacité de le faire ? ET si vous pérennisez ces emplois, comment allez-vous pouvoir faire diminuer les charges de personnel dans les années futures, seule marge de manœuvre existante aujourd'hui face à la baisse des dotations de l'Etat ? Ces charges de personnel vont finir par peser à moyen terme sur les contribuables....

La section d'investissement est, à la fin de l'année 2015, excédentaire. Elle a compté plus de recettes que de dépenses, en raison de la réalisation d'un emprunt de 600 000 € (en plus des 327 000 € de reste réaliser), alors que les bons résultats de fonctionnement de l'exercice 2015 (grâce à des produits fiscaux supérieurs à ceux estimés au budget) auraient permis d'autofinancer une part plus importante des dépenses d'investissement. Vous avez donc réalisé un emprunt bien supérieur à vos besoins de financement, ce qui a conduit à augmenter de manière considérable le fonds de roulement qui passe de 1 073 698 € à 1 899 763 € (soit + 76,9 %).

Nous ne comprenons pas aujourd'hui votre stratégie économique et financière qui consiste à vouloir réaliser plus d'emprunt que nécessaire et ainsi accumuler une trésorerie, une réserve de fonds publics (donc le fonds des contribuables) qui va coûter cher à la collectivité (vous remboursez des intérêts sur un emprunt qui vient juste alimenter des réserves). Nous pensons qu'un emprunt plus faible en 2015 aurait permis de mieux lisser la réalisation des emprunts sur les années futures, donc d'économiser des charges financières et de garder une marge de manœuvre pour les gros projets d'investissement qui aujourd'hui n'ont pas encore vu le jour mais qui vont impacter les budgets 2016-2017 et 2018. Autre proposition, cette augmentation de trésorerie grâce au trop d'emprunt et aux recettes supplémentaires des impôts locaux sur 2015, vous aurait permis de proposer au budget 2016, la diminution des taux d'impôts locaux !!

Enfin, Monsieur le Maire, nous aimerions connaître vos intentions s'agissant de vos indemnités de Maire. Vous savez que la loi du 31 mars 2015 pour faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016 et, que les maires bénéficient à titre automatique des indemnités au taux maximal. En effet, en 2014, vous avez affiché avoir renoncé à percevoir l'indemnité maximale, or aujourd'hui la loi vous mets en situation de percevoir le taux maximal, sans que le conseil municipal soit obligé de délibérer à nouveau. Dans la mesure où vous n'avez proposé aucune délibération au conseil municipal pour fixer une indemnité inférieure au barème, comme la loi vous y autorise, devons-nous penser que vous percevez aujourd'hui l'indemnité maximale, ce qui aurait pour effet d'augmenter l'enveloppe globale puisqu'à notre connaissance, les indemnités des adjoints et conseillers municipaux n'ont pas été diminué ? »

Monsieur Tricoche, Maire, précise que l'indemnité du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués n'a pas augmenté au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Péronnet précise que ce n'est pas la question aujourd'hui et que c'est plus que déplacé de nous attaquer sur ce sujet alors que, conformément à nos engagements de campagne, nous faisons partie des rares élus en Charente qui ne cumulent ni les indemnités ni les mandats. Concernant l'emprunt, il a pour seule vertu de financer les autorisations de programmes pluriannuelles lancées en 2015 avec une annuité équivalente à celle de deux emprunts soldés en 2015.

Considérant l'avis favorable de la commission « Ressources et Intercommunalité » en date du 7 mars 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE RUELLE SUR TOUVRE, réuni sous la présidence de M. Yannick PERONNET délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Michel TRICOCHÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- par 23 voix pour et 5 voix contre (Mme MARC, Mme S. RIFFÉ, M. CHAUME, M. BOUTON, M. BOUSSARIE)

- PREND ACTE, de la présentation faite du Compte Administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

1 - Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	6 401 188.54
Recettes de l'exercice	7 227 254.19
Résultat de l'exercice	826 065.65
Résultat reporté (N-1)	1 073 698.21
Résultat d'exploitation cumul (A)	1 899 763.86

2 - Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	1 513 248.03
Recettes de l'exercice	1 798 826.70
Résultat de l'exercice	285 578.67
Résultat reporté (N-1)	- 236 016.25

Résultat d'investissement cumul (B) **49 562.42**

Restes à réaliser Dépenses	347 459.33
Restes à réaliser Recettes	394 211.04
Solde des restes à réaliser	46 751.71

3 - Résultat de l'exercice **1 111 644.32**

4 - Résultat global (A+B) : **1 949 326.28**

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

.....

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Exposé :

« Monsieur le Maire,

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2015 ;
- constatant que le compte administratif 2015 présente un **excédent d'exploitation cumulé de 1 899 763.86 €** ;

propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1	1 073 698.21
Résultat d'exploitation de l'exercice 2015 (excédent)	<u>826 065.65</u>
(A) Résultat d'exploitation cumulé	1 899 763.86
Déficit d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 236 016.25
Résultat d'investissement de l'exercice 2015 (excédent)	<u>285 578.67</u>
(B) Résultat d'investissement cumulé	49 562.42
Restes à réaliser en dépenses	347 459.33
Restes à réaliser en recettes	<u>394 211.04</u>
(C) Solde des restes à réaliser	46 751.71
<u>(D) Excédent financement de la section d'investissement (B+C)</u>	<u>96 314.13</u>

Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2016 (A)	1 899 763.86
--	---------------------

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 7 mars 2016, a émis un avis favorable.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 voix contre (Mme MARC, Mme S. RIFFÉ, M. CHAUME, M. BOUTON, M. BOUSSARIE)

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2015 ;
- constatant que le compte administratif 2015 présente un excédent d'exploitation cumulé de 1 899 763.86 € ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2016 (A)	1 899 763.86
--	---------------------

.....

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTE »
EXERCICE 2015.**

Exposé :

« Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur le Maire, propose que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par M. PEZE, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part, soit approuvé.

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 7 mars 2016, a émis un avis favorable.

L'intégralité du compte de gestion du budget annexe est mise à disposition des conseillers municipaux en mairie (bureau des finances) »

Délibéré :

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2015,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Monsieur PEZE, trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant aucune observation de la part de Monsieur le Maire.

.....

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE

Considérant l'avis favorable de la commission Ressources et Intercommunalité réunie le 7 mars 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE RUELLE SUR TOUVRE, réuni sous la présidence de Monsieur Yannick PERONNET, Maire-Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015,

dressé par Monsieur Michel TRICOCHÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation faite du Compte Administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

1 - Section de fonctionnement

<i>Dépenses de l'exercice</i>	<i>133 306.14</i>
<i>Recettes de l'exercice</i>	<i>133 647.03</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>340.89</i>
<i>Résultat reporté (N-1)</i>	<i>3 137.88</i>
<i>Excédent d'exploitation cumul (A)</i>	<i>3 478.77</i>

2 - Section d'investissement

<i>Dépenses de l'exercice</i>	<i>54 667.95</i>
<i>Recettes de l'exercice</i>	<i>61 326.87</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>6 658.92</i>
<i>Résultat reporté (N-1)</i>	<i>12 416.13</i>
<i>Résultat d'investissement cumul (B)</i>	<i>19 075.05</i>

<i>Restes à réaliser Dépenses</i>	<i>0.00</i>
<i>Restes à réaliser Recettes</i>	<i>0.00</i>
<i>Solde des restes à réaliser</i>	<i>0.00</i>

3 - Résultat de l'exercice ***6 999.81***

4 - Résultat global (A+B) : ***22 553.82***

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

.....

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET ANNEXE - MAISON DE SANTE

Exposé :

« Monsieur le Maire,

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2015 ;*
- constatant que le compte administratif 2015 présente un excédent d'exploitation cumulé de 3 478.77 € ;*

propose d'affecter les résultats comme suit :

<i>Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1</i>	<i>3 137.88</i>
<i>Résultat d'exploitation de l'exercice 2015 (excédent)</i>	<u><i>340.89</i></u>
<i>(A) Résultat d'exploitation cumulé</i>	<i>3 478.77</i>
<i>Déficit d'investissement reporté de l'exercice N-1</i>	<i>12 416.13</i>
<i>Résultat d'investissement de l'exercice 2015 (excédent)</i>	<u><i>6 658.92</i></u>
<i>(B) Résultat d'investissement cumulé</i>	<i>19 075.05</i>
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	<i>0.00</i>
<i>Restes à réaliser en recettes</i>	<u><i>0.00</i></u>
<i>(C) Solde des restes à réaliser</i>	<i>0.00</i>
<u><i>(D) Besoin de financement de la section d'investissement (B+C)</i></u>	<i>-----</i>

<i>Report en recette de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2016</i>	<i>3 478.77</i>
<i>Report en recettes d'investissement au 001 sur l'exercice 2016</i>	<i>19 075.05</i>

La commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 7 mars 2016, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2015 ;*
- constatant que le compte administratif 2015 présente un excédent d'exploitation cumulé de 3 478.77 € ;*

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<i>Report en recette de fonctionnement au 002 sur l'exercice 2016</i>	<i>3 478.77</i>
<i>Report en recettes d'investissement au 001 sur l'exercice 2016</i>	<i>19 075.05</i>

.....

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2016

Exposé :

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget général de la commune qui peut se résumer comme suit, et dont les prévisions sont conformes aux orientations budgétaires débattues en conseil municipal du 29 février 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
011 : Charges à caractère général	1 222 000,00	002 : Résultat reporté	1 899 763,86
012 : Charges de personnel	3 687 200,00	70 : Produits des services	170 000,00
65 : Autres charges de gestion courante	1 235 500,00	73 : Produits fiscaux	5 100 000,00
66 : Charges financières	188 000,00	74 : Dotations et participations	1 411 000,00
67 : Charges exceptionnelles	4 000,00	75 : Produits de gestion	44 106,14
68 : Provisions pour risques contentieux	10 000,00	76 : Produits financiers	10 360,00
014 : Atténuation de produits	55 500,00	77 : Produits exceptionnels	15 000,00
022 : Dépenses imprévues	260 000,00	013 : Atténuation de charges	118 000,00
Opérations d'ordre budgétaire			
023 : Virement à la section d'investissement	1 882 700,00	042/722 : Travaux en régie	20 000,00
042/6811 : Dotations aux amortissements	246 200,00	042/777 : Subventions transférées	2 870,00
TOTAL	8 791 100,00	TOTAL	8 791 100,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
R.A.R. Dépenses d'équipement	347 459,33	001 : Résultat d'investissement cumulé	49 562,42
16 : Remboursement Emprunt en capital	364 000,00	R.A.R. Recettes d'équipement	394 211,04
165 : Dépôt et cautionnement	1 761,54	10 : FCTVA - Taxe d'Aménagement	193 000,00
20-21-23 : Travaux et acquisitions	1 942 720,00	13 : Subventions	4 000,00
020 : Dépenses imprévues	131 289,13	16 : Emprunt	0,00
		165 : Dépôt et cautionnement	1 761,54
		27 : Rbrst Emprunt Budget Annexe	28 665,00
		024 : Produits des cessions	10 000,00
Opérations d'ordre budgétaires			
040/21 : Travaux en régie	20 000,00	021 : Prélèvt de la section de fonct.	1 882 700,00
040/13 : Subventions transférées	2 870,00	040/28 : Amortissements	246 200,00
Opérations d'ordre patrimoniales			
041/21 : Acquisition gratuite voirie lotissements	15 000,00	041/13 : Acq° gratuite voirie lotissements	15 000,00
TOTAL	2 825 100,00	TOTAL	2 825 100,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La Commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 7 mars 2016, a émis un avis favorable.

Délibéré :

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 29 mars 2016,

Le Conseil Municipal, par 24 voix POUR et 5 voix CONTRE (Mme MARC, Mme S. RIFFÉ, M. CHAUME, M. BOUTON, M. BOUSSARIE) approuve le Budget Principal de l'exercice 2016.

.....

MONTANT DES DEPENSES AFFECTEES A L'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2016

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale oblige chaque collectivité à déterminer le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation de prestations d'action sociale en faveur de ses agents (article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) étant précisé que ces dépenses figurent désormais parmi les dépenses obligatoires imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales aux collectivités (article L.2321-2).

Par ailleurs, il appartient à l'assemblée délibérante de décider des modalités de mise en œuvre de l'action sociale, soit par elle-même, soit par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modalités de mise en œuvre de l'action sociale en faveur du personnel de la manière suivante :

	Réalisations 2015	Propositions 2016
Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)	24 873.25 €	25 000.00 €
Subvention à l'Amicale du personnel	4 800.00 €	4 800.00 €
Subvention à l'Amicale du personnel (sur dépôt de projet)	0.00 €	800.00 € (*)
TOTAL	29 673.25 €	30 600 €

(*) Il s'agit d'une **enveloppe réservée**, sur 2016, à la **présentation de projets spécifiques démontrant un intérêt social et fédérateur** qui pourra donner lieu à l'attribution de subventions exceptionnelles dans la limite de 800 €.

L'association devra déposer un dossier spécifique avec un descriptif de l'action et son budget prévisionnel.

La totalité des crédits à inscrire au budget principal de la commune au titre de l'action sociale en faveur du personnel communal pour 2016 serait ainsi de 30 600 €.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La Commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 7 mars 2016, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget principal de la Commune au titre de l'action sociale en faveur du personnel communal pour 2016 la somme de 30 600 € réparti comme suit :

	Réalisations 2015	Propositions 2016
Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)	24 873.25 €	25 000.00 €
Subvention à l'Amicale du personnel	4 800.00 €	4 800.00 €
Subvention à l'Amicale du personnel (sur dépôt de projet)	0.00 €	800.00 € (*)
TOTAL	29 673.25 €	30 600 €

(*) Il s'agit d'une **enveloppe réservée**, sur 2015, à la **présentation de projets spécifiques démontrant un intérêt social et fédérateur** qui pourra donner lieu à l'attribution de subventions exceptionnelles dans la limite de 800 €.

L'association devra déposer un dossier spécifique avec un descriptif de l'action et son budget prévisionnel.

.....

CONTRATS D'ASSURANCE GROUPE GARANTISSANT LES RISQUES STATUTAIRES POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL ET A L'IRCANTEC

Exposé :

« Monsieur le maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, dans le respect du formalisme du Code des Marchés Publics, va procéder à un appel public à la concurrence en vue de l'attribution dans une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, de contrats d'assurance groupe garantissant contre les risques statutaires les collectivités et établissements, employant plus de 30 agents affiliés à la CNRACL ainsi que des agents IRCANTEC, qui y adhéreront.

Il précise que l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et son décret d'application n° 86-552 du 14 mars 1986 permettent à la Commune de Ruelle sur Touvre de donner pouvoir au Centre de Gestion de souscrire, pour son compte, des contrats d'assurance des risques statutaires garantissant les frais lissés à sa charge en vertu des textes régissant le statut des agents territoriaux.

Il conclut en informant que le Centre de Gestion facturera directement à la Commune de Ruelle sur Touvre les frais de gestion de ces contrats d'assurance groupe en contrepartie du travail qu'il assurera.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'habiliter le Centre de Gestion de la Charente à effectuer la procédure de mise en concurrence et à souscrire, pour le compte de la Commune de Ruelle sur Touvre, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces contrats devront couvrir :

- Pour les agents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la CNRACL tout ou partie des risques suivants : décès, accident du travail - maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité - adoption - paternité, disponibilité d'office, invalidité.*
- Pour les agents (titulaires ou stagiaires ou non titulaires de droit public) affiliés à l'IRCANTEC, les risques suivants : accident du travail - maladie professionnelle, maladie ordinaires, grave maladie, maternité - adoption - paternité.*

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la Commune de Ruelle sur Touvre une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017*
- Régime du contrat : capitalisation*
- De délibérer à nouveau pour adhérer aux contrats si les résultats concernant la Commune de Ruelle sur Touvre lui conviennent et pour autoriser Monsieur le maire à signer les contrats d'assurance et les conventions relatives à la facturation des frais de gestion.*

La Commission « Ressources et Intercommunalité », réunie le 7 mars 2016, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'habiliter le Centre de Gestion de la Charente à effectuer la procédure de mise en concurrence et à souscrire, pour le compte de la Commune de Ruelle sur Touvre, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces contrats devront couvrir :

- Pour les agents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la CNRACL tout ou partie des risques suivants : décès, accident du travail - maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité - adoption - paternité, disponibilité d'office, invalidité.*
- Pour les agents (titulaires ou stagiaires ou non titulaires de droit public) affiliés à l'IRCANTEC, les risques suivants : accident du travail - maladie professionnelle, maladie ordinaires, grave maladie, maternité - adoption - paternité.*

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la Commune de Ruelle sur Touvre une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017*
 - Régime du contrat : capitalisation*
- de délibérer à nouveau pour adhérer aux contrats si les résultats concernant la Commune de Ruelle sur Touvre lui conviennent et pour autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurance et les conventions relatives à la facturation des frais de gestion.*

.....

CREATION DE DEUX CONTRATS CUI-CAE A TEMPS NON COMPLET (24/35^{ème})

Exposé :

« Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que pour répondre à un besoin ponctuel en personnel aux Services Techniques de Proximité il convient de recourir à deux contrats uniques d'insertion (CUI) à temps non complet (24 heures hebdomadaires). Ce recrutement de deux agents en CUI permettra de pallier au surcroît de travail et de renforcer l'équipe en place.

Il informe que le CUI est contrat aidé par l'état (aide pouvant atteindre 95 % du salaire horaire du smic pour 24 heures hebdomadaires) et que la signature de celui-ci doit préalablement faire l'objet d'une convention avec le pôle emploi fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement de la personne recrutée.

Afin d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services techniques de proximité, Monsieur le Maire propose :

- de créer un emploi en CUI-CAE à compter du 1^{er} juin 2016 à temps non complet (24 heures hebdomadaires),*

- de créer un emploi en CUI-CAE à compter du 1^{er} avril 2016 à temps non complet (24 heures hebdomadaires)
- de l'autoriser à signer une convention, pour chacun des contrats, avec le pôle emploi pour une durée de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois et, pour une date d'embauche
 - au 1^{er} avril 2016, pour le premier
 - au 1^{er} juin 2016, pour le deuxième,
- de l'autoriser à signer,
 - un contrat unique d'insertion sur un temps non complet (24 heures), à compter du 1^{er} avril 2016, pour une période de 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois, pour le premier recrutement,
 - un contrat unique d'insertion sur un temps non complet (24 heures), à compter du 1^{er} juin 2016, pour une période de 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois, pour le deuxième recrutement. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi en CUI-CAE à compter du 1^{er} juin 2016 à temps non complet (24 heures hebdomadaires),
- de créer un emploi en CUI-CAE à compter du 1^{er} avril 2016 à temps non complet (24 heures hebdomadaires)
- de l'autoriser à signer une convention, pour chacun des contrats, avec le pôle emploi pour une durée de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois et, pour une date d'embauche
 - au 1^{er} avril 2016, pour le premier,
 - au 1^{er} juin 2016, pour le deuxième,
- de l'autoriser à signer,
 - un contrat unique d'insertion sur un temps non complet (24 heures), à compter du 1^{er} avril 2016, pour une période de 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois, pour le premier recrutement,
 - un contrat unique d'insertion sur un temps non complet (24 heures), à compter du 1^{er} juin 2016, pour une période de 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois, pour le deuxième recrutement. »

.....

AMENAGEMENT DU SITE DE LA PORTE (CREATION D'ESPACES DE LOISIRS ET VALORISATION PAYSAGERE) : DEMANDES DE SUBVENTIONS (DETR, FRIL, SOUTIEN A L'INITIATIVE LOCALE) ET PLAN DE FINANCEMENT.

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 08 février 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif d'aménagement du Site de la Porte (création d'espaces de loisirs et valorisation paysagère), a validé le coût prévisionnel définitif des travaux fixant le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre et, l'a autorisé à solliciter les

subvention et participations auprès des partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,...)

Dans la mesure où le plan de financement complet ne figure pas dans la délibération, notamment pour la présentation de l'opération pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération complémentaire comme suit :

Plan de financement de l'opération :

- Maître d'Ouvrage : Commune de RUELLE SUR TOUVRE
- Projet présenté : AMENAGEMENT DU SITE DE LA PORTE (CREATION D'ESPACES DE LOISIRS ET VALORISATION PAYSAGERE)
- Coût de l'opération : **275 713,36 €** comprenant l'estimation prévisionnelle de réalisation des travaux d'un montant de 265 134,50 € HT et le coût rémunération de la maîtrise d'œuvre de 10 578,86 € HT.

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE € HT	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
			ESCOMPTEE	ACQUISE
<u>ETAT :</u> DETR - Catégorie 3 "Aménagements touristiques et actions en faveur des espaces naturels	275 713,36	30%	82 714,00	
<u>CONSEIL REGIONAL :</u> FRIL	200 000,00 (plafond)	30%	60 000,00	
<u>CONSEIL DEPARTEMENTAL :</u> "Développement local et environnement. Soutien à l'initiative locale	70 000,00 (plafond)	20%	14 000,00	
<u>AUTOFINANCEMENT :</u> FONDS PROPRES		43,16%	118 999,36	
TOTAL	275 713,36		275 713,36	

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De valider le plan de financement proposé ;
- De l'autoriser à solliciter les subventions et participations auprès des partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,...) et à signer tout document afférent.

La Commission Ressources et Intercommunalité, réunie le 7 mars 2016, a émis un avis favorable. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Valide le plan de financement ci-dessous :

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE € HT	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
			ESCOMPTEE	ACQUISE
<u>ETAT :</u> DETR - Catégorie 3 "Aménagements touristiques et actions en faveur des espaces naturels	275 713,36	30%	82 714,00	
<u>CONSEIL REGIONAL :</u> FRIL	200 000,00 (plafond)	30%	60 000,00	
<u>CONSEIL DEPARTEMENTAL :</u> "Développement local et environnement. Soutien à l'initiative locale	70 000,00 (plafond)	20%	14 000,00	
<u>AUTOFINANCEMENT :</u> FONDS PROPRES		43,16%	118 999,36	
TOTAL	275 713,36		275 713,36	

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et participations auprès des partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,...) et à signer tout document afférent.

.....

QUESTIONS DIVERSES.

1 - Monsieur le Maire adresse ses remerciements pour l'élaboration du budget à :

- Monsieur PEZÉ, Trésorier Municipal,
- Mesdames VERLAINE, GRAMMATICO et Monsieur GALINET, employés à la ville de RUELLE SUR TOUVRE,
- Monsieur PÉRONNET, Maire-Adjoint.

2 - Monsieur le Maire donne lecture des remerciements que lui a adressés Eric LE VEO lors du décès de son père Monsieur Yves LE VEO.

.....

Fait et délibéré, le présent procès-verbal, en la mairie, le quatorze mars deux mil seize.